



Montreuil, le 29 février 2024

A

Madame Nicole Belloubet  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

## **Objet : Réduction du budget de l'Éducation nationale**

Madame la ministre,

Les décrets qui mettent en œuvre et déclinent les annonces de réduction du budget par mission, programme et dotation sont parus au Bulletin Officiel le mercredi 21 février 2024.

Pour rappel, ces économies concernent essentiellement le « titre 2 », c'est-à-dire les dépenses liées aux personnels, donc les postes.

Cela se décline ainsi : 1er degré, - 138 millions dont - 131 millions sur le titre 2 ; 2nd degré, - 123 millions dont - 87 millions sur le titre 2 ; Enseignement privé, - 98 millions dont - 87 millions sur le titre 2 ; Soutien à la politique de l'Éducation nationale (BOP 214), - 61 millions ; Vie de l'élève (BOP 230), - 262 millions dont - 164 millions sur le titre 2.

Nous avons été contactés par madame la conseillère sociale qui nous a pourtant indiqué qu'il n'y aurait pas de suppressions de postes. Vous avez pour votre part indiqué dans la presse que « *les annulations de crédits portent sur des crédits mis en réserve et qu'il n'y aura pas de suppressions d'emplois* » et que « *les emplois nécessaires pour mettre en place les réformes seront là.* » Vous concédez toutefois que « *ces crédits mis en réserve qui sont gelés et qui feront l'objet d'une restitution sont utilisés en cours d'année, si nous devons faire face à des chocs particuliers ou exceptionnels* ».

Il apparaît ainsi qu'à un moment ou un autre, ces crédits vont manquer. C'est pourquoi nous demandons l'annulation de ces mesures d'austérité inacceptables et exigeons l'abrogation de ces décrets.

Nous rappelons que le gouvernement fait le choix de financer la guerre, le SNU et les uniformes... tout en exonérant les impôts des multinationales françaises qui voient leurs profits exploser (120 milliards de profits en 2023 pour les seules entreprises du CAC 40).

Les personnels, quant à eux, se mobilisent, comme c'est par exemple actuellement le cas en Seine-Saint-Denis, contre les milliers de classes qui ferment, contre les mesures du choc des savoirs qui ponctionnent les faibles moyens et crée le chaos dans les établissements, contre l'austérité salariale et le gel du point d'indice, contre la politique de l'inclusion systématique et forcée et l'acte 2 de l'école inclusive qui remet en cause le droit pour les élèves de pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté (23 000 notifications ne sont pas respectées selon l'aveux même de M. Attal)...

Ces restrictions budgétaires apparaissent donc pour les personnels de l'Éducation nationale qui n'en peuvent déjà plus comme une provocation supplémentaire.

Nous souhaitons savoir, madame la ministre, comment se déclinent concrètement ces réductions budgétaires ?

Si comme vous l'indiquez il n'y aurait pas de suppressions de postes directes, cela signifierait-il que les enveloppes budgétaires permettant le recours aux listes complémentaires et permettant le recrutement des personnels contractuels seraient gelées, obérant ainsi la possibilité de remplacer les personnels absents au fur et à mesure de l'année ?

Qu'en serait-il du recrutement nécessaire des personnels AED et AESH en fonction des besoins ?

Cela aurait-il un impact sur la nécessaire revalorisation des salaires des personnels ?

Cela aurait-il un impact sur les engagements pris de revenir à un recrutement au niveau licence avec une vraie formation professionnelle pour tenter de restaurer l'attractivité ?

Nous demandons donc des explications beaucoup plus précises sur les conséquences que ne manquera pas d'entraîner cette austérité budgétaire inacceptable.

En persistant à ne pas répondre aux revendications urgentes, en poursuivant au contraire les mesures d'austérité et de déréglementation, vous et votre gouvernement prenez la responsabilité du chaos et d'une généralisation des conflits.

La FNEC FP-FO réaffirme pour sa part les revendications suivantes :

- Abrogation des décrets mettant en œuvre les restrictions budgétaires ;
- Annulation des fermetures et créations des postes nécessaires ;
- Défense de l'enseignement spécialisés, des établissements sociaux et médico-sociaux, abandon des PIAL, des PAS, un statut et un vrai salaire pour les AESH et les AED ;
- Augmentation des salaires : 10 % tout de suite et ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu (28 % depuis 2000) ; Abrogation de la réforme des retraites ;
- Abandon des contre-réformes qui déstructurent l'École et attaquent le Statut : choc des savoirs, réforme de la voie professionnelle, acte 2 de l'École inclusive, loi Rilhac, loi 3DS, BAC Blanquer, parcoursup, SNU, uniformes...

Dans l'attente de votre réponse, je recevoir, madame la ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

Clément POULLET,

Secrétaire général de la FNEC FP-FO

